

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Decool

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 43, après le mot :

« reprise »,

insérer le mot :

« sérieuse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique. Ce terme doit être employé car il est indiqué dans l'article 1° alinéa 57. S'il n'est pas utilisé ici, on se demande à quoi il fait allusion quelques alinéas plus loin !